

**Objet : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2024**

Délibération du Conseil d'administration du 20 juin 2025

Affichée au siège de la Régie le

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20250620-DCA2025023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2025

**Le Conseil d'administration,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14, et L 2121-31,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) du 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP),

Vu les statuts de l'EIVP et notamment leur article 18,

Vu la délibération 2022-046 du 19 décembre 2022 du conseil d'administration de l'EIVP approuvant l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 2022-047 du 19 décembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier de la régie EIVP,

Vu la délibération 2022-048 du 19 décembre 2022 fixant les règles d'amortissement des immobilisations de la régie EIVP,

Vu les délibérations 2023-046 du 4 décembre 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024 et 2024-012 du 1er juillet 2024 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2024 ;

Vu la délibération 2024-025 du 14 octobre 2024 portant décision modificative du budget de l'exercice 2024 ;

Vu les résultats du compte de gestion 2024 présenté par Monsieur le Trésorier de la Trésorerie des établissements publics locaux de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile de France et de Paris,

Après élection de *Marie-Christine LEMARDELEY* comme Président de séance,

Sur proposition du Président de séance,

DELIBERE

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Conseil d'administration approuve le compte de gestion de l'exercice 2024 avec les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement de l'exercice 2024 7.697.149,43 €

Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024 7.766.711,23 €

*Soit un solde d'exécution de la section de fonctionnement déficitaire de -69.561,80 € qui s'impute sur le report d'excédents de fonctionnement des exercices antérieurs +235.212,37 €. Après prise en compte de ce report, l'excédent cumulé en fin d'exercice 2024 s'élève à 165.650,57 €*

Section d'investissement

|                                              |              |
|----------------------------------------------|--------------|
| Recettes d'investissement de l'exercice 2024 | 813.703,41 € |
| Dépenses d'investissement de l'exercice 2024 | 960.913,47 € |

*Soit un solde d'exécution de la section d'investissement déficitaire de -147.210,06 € qui s'impute sur le report d'excédents d'investissement des exercices antérieurs de 1.376.437,43 €. Après prise en compte de ce report, l'excédent de financement à fin d'exercice 2024 s'élève à 1.229.227,37 €*

**Article 2 :** Il est donné quitus au comptable public pour sa gestion de l'exercice 2024

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by several vertical strokes and a horizontal line at the end.